

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à la F.N.C.C. – CENTRE DE FORMATION
BP 124 – 42003 SAINT ETIENNE cedex 1 Tél : 04.77.41.78.71 – Télécopie : 04.77.38.20.48
Courriel : contact@fncc.fr – Site Internet : www.fncc.fr

Mercredi 26 mai 2010

La sensibilisation à la culture scientifique, technique et industrielle Quelle place et quelles missions pour l' élu(e) à la Culture ?

Au FIAP Jean Monnet – 30 rue Cabanis – 75014 PARIS - (Métro Glacière)

Participant(e) :

Mme, Mlle, M. : Prénom :

Qualité :

Collectivité territoriale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Portable :

Adresse messagerie électronique :@.....

(Adresse électronique personnelle de l' élu(e) pour un envoi de documents de la part du formateur et/ou toute autre information à lui communiquer rapidement)

A déjà participé à une session de la F.N.C.C. en 2010, le
(Tarifs dégressifs)

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| ▪ Adhérent à la FNCC | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| ▪ Participera à la session du <u>mercredi 26 mai 2010</u> | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| ▪ Souhaitez-vous qu' une convention soit établie lors de votre inscription | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Règlement :

Un **bon d'engagement** de la collectivité doit être joint à l'envoi du bulletin d'inscription (dans la mesure du possible)

Chèque

Mandat administratif

(à l'ordre de : F.N.C.C. Centre de Formation)

Le dossier est suivi par :

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- I. Les Sessions de Formation de la F.N.C.C. sont réservées en priorité, aux élus chargés de la culture dans les collectivités territoriales. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée à la F.N.C.C.
- II. L'inscription d'un participant est effective à réception du présent bulletin dûment rempli et signé. Les réservations par téléphone doivent être confirmées par écrit dans les 48H.
- III. Le bulletin d'inscription doit mentionner le mode de règlement choisi.

Les droits d'inscription comprennent les frais de formation et la documentation remise aux participants, ainsi que le café accueil du matin, la pause de l'après-midi et le déjeuner.
Hébergement et transports sont à leur charge.

Les adhérents de la FNCC bénéficient d'un tarif préférentiel.

Horaires des sessions : 9h30 – 13h00 / 14h30 – 17h30

Tarifs :

Non adhérents F.N.C.C. : **800 euros**

Adhérents F.N.C.C. : **400 euros**

Depuis 2009, la F.N.C.C. a mis en place un barème de tarifs dégressifs pour les élu(e)s qui participent à plusieurs de nos sessions de formation dans l'année (contacter le secrétariat).

A réception du bulletin d'inscription, une lettre de confirmation est envoyée au participant.

- IV. Une attestation de présence est délivrée après la session. La facture ayant valeur de convention de formation simplifiée est adressée à la Collectivité.
- V. Annulation :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier ou télécopie :

- sont acceptées sans frais si reçues plus de 5 jours avant le début du stage
- les frais de désistement s'élèveront à 50% du coût de la session si la demande est reçue moins de 5 jours avant le stage
- après le début de la session, la totalité des frais de participation sera demandée

Je déclare avoir pris connaissance des conditions applicables en cas d'annulation de l'inscription.

A

le

Signature

Cachet de la Collectivité

(avec les nom et fonction du signataire)

Sujets que vous souhaiteriez voir abordés en priorité :

.....
.....

Mercredi 26 mai 2010

Au FIAP Jean Monnet – 30 rue Cabanis – 75014 PARIS - (Métro Glacière)

La sensibilisation à la culture scientifique, technique et industrielle Quelle place et quelles missions pour l' élu(e) à la Culture ?

PROGRAMME

Le professeur Jacquard indiquait il y a quelques années que « *vulgariser la science, diffuser des concepts scientifiques au plus grand nombre c'est faire progresser la société* ». N'est-ce pas l'ambition ultime de tout élu(e) et tout particulièrement de celui (celle) investi(e) dans l'action culturelle de son territoire ?

Pourtant, force est de constater une contradiction apparente, du moins dans les termes : « culture » et « sciences » ou « culture » et « industrie » qui semblent être antinomiques et ne pas appartenir au même monde. L'un, celui de la culture serait noble et délicat à l'œil ou à l'oreille, l'autre celui de la technologie et/ou de l'industrie serait sinon vulgaire, à tout le moins bruyant et salissant !

C'est à l'horizon des années 80, avec la désindustrialisation galopante, que des élu(e)s ont cherché à préserver des lieux et des savoir-faire issus d'une culture/mémoire industrielle locale. Qu'en est-il aujourd'hui de ces expériences avec le recul des années ? Existe-t-il une nouvelle génération « d'écomusées » propre à préserver l'identité d'un territoire tout en favorisant son attractivité dans le cadre du tourisme culturel ?

Quelle valorisation culturelle pour les patrimoines matériels et immatériels, propre à la culture scientifique, technique et industrielle ? Quelle mise en scène ? Quels apports des autres domaines culturels et artistiques ?

Si la prise en compte du patrimoine industriel et de sa mémoire paraît logique pour l' élu(e) à la culture ; il n'en va pas de même pour la culture scientifique. Comment être aux côtés d'autres acteurs un accompagnateur ou une force d'impulsion ?

Depuis quelques années les arts numériques occupent une place grandissante. Ils sont souvent d'excellents vecteurs pour amener les plus jeunes à la sphère culturelle. Originalité technologique ou artistique ? Entre soutien à la création et à la diffusion, l' élu(e) à la culture, trouve dans les arts numériques une nouvelle dimension pour élaborer une politique publique.

Voici les domaines que la FNCC vous propose d'explorer lors de cette journée de travail.

TSVP

DEROULEMENT de la journée de travail

La session se déroule sous forme interactive avec une présentation générale, des témoignages de terrain, suivis d'échanges et de débats.

09h15 : Accueil des participants.

09h30 : Tour de table : courte présentation des stagiaires (trois minutes par stagiaire)
Séance de travail

13h00– 14h30 : *déjeuner en présence des intervenants*

14h30 : Séance de travail

17H30 : fin des travaux

Un café accueil à 9H15, ainsi qu'une pause dans l'après-midi sont prévus.

LES INTERVENANTS

Animateur / Formateur :

- **Jean-Philippe LEFEVRE**, enseignant, diplômé de l'Institut des Etudes Politiques de STRASBOURG, maire-adjoint à la culture d'une commune moyenne de 1989 à 2008.

Elu(e)s témoins :

- **Antonietta PARDO-ALARCON**, maire-adjointe à la Culture de SAINT MARTIN D'HERES (38), membre du Bureau de la F.N.C.C., co-Présidente de la commission Arts, sciences et numérique.
- **Jean-Paul FAVEREAUX**, maire-adjoint à la Culture de SALINS LES BAINS (39) site récemment classé patrimoine de l'UNESCO.

Intervenant(e) :

- Un(e) professionnel(le) de la mise en scène d'événements liés à la culture scientifique, technique et industrielle.